

Responsable Accueil de Loisirs Péri-scolaire



480 AGENTS



22 792 HABITANTS

4^e commune de l'agglomération grenobloise, membre de Grenoble-Alpes Métropole

SERVICE

Le secteur de l'enfance et de l'éducation est composé de trois services :

- × le service scolaire et périscolaire,
- × le service extrascolaire,
- × le service administratif.

Le service scolaire et périscolaire regroupe 17 établissements scolaires et accueille environ 2000 enfants à l'année. 3 coordinatrices de sites scolaires supervisent les 9 Responsables de Proximité qui travaillent dans les différents sites périscolaires déclarés en ACM.

Diplômé-e, aimant le goût du challenge, la mise en œuvre d'animations de qualité et du travail en transversalité, ce poste est fait pour vous !

MISSIONS

Le responsable de proximité gère par délégation de la coordinatrice de sites scolaires et en étroite relation avec elle, les activités communales du site sous sa responsabilité : entretien des locaux, accueil périscolaire, restauration scolaire. Il assure une fonction hiérarchique ou fonctionnelle directe vis-à-vis des agents intervenants dans le cadre de ces activités : agents d'entretien, agents périscolaires, ATSEM (durant le temps périscolaire) et agents d'office.

Il décline de façon opérationnelle les orientations éducatives portées par le service scolaire et périscolaire et veille à leur application.

Interlocuteur privilégié des partenaires du service éducation, il assure une relation étroite et continue entre les acteurs des sites (agents de la Ville, enseignants, familles) et le service par l'intermédiaire de sa hiérarchie, tant pour le fonctionnement quotidien des sites (cadre de fonctionnement, mise en œuvre de projets, d'actions) que pour la mise en place d'un suivi de qualité des enfants et de leur famille.

Sous la responsabilité de la coordinatrice de sites scolaires, l'agent-e devra :

- Assurer la mise en œuvre du projet pédagogique des temps périscolaires et ses annexes, du groupe scolaire dédié,

- Veiller au respect de l'organisation, des accueils périscolaires, de la pause méridienne ainsi que l'entretien des locaux du groupe scolaire, garantir la continuité de service (taux d'encadrement),
- Assurer une relation étroite entre les différents acteurs du site (agents de la ville, enseignants, directeur-trice d'école, familles) et le service scolaire et périscolaire
- Manager les ressources Humaines du site (Agent d'entretien, d'office, animateurs),
- Informer, rendre compte et être force de proposition auprès de sa hiérarchie.

PROFIL ET COMPÉTENCES

- BPJEPS LTP exigé ou tout autre qualification permettant d'assurer la direction d'un accueil collectif de mineurs,
- Connaissance du secteur de l'éducation, de l'enfance et de l'animation exigée,
- Connaissance de la réglementation en matière d'ACM,
- Expérience exigée sur poste similaire,
- Capacité managériale, capacités d'écoute, diplomatie,
- Rigueur et autonomie dans le travail indispensable.

CONDITIONS DE RECRUTEMENT

- Poste sur le grade d'animateur (B), ouvert aux titulaires ou aux contractuel-les, ou au détachement pour les autres fonctions publiques.
- Rémunération : traitement indiciaire et régime indemnitaire sur le cadre d'emploi des animateurs (B) Prise en charge possible d'une mutuelle labellisée + COS + prise en charge des abonnements de transports en commun à hauteur de 60%,
- Temps de travail non complet : 80% annualisé, avec possibilité de mutualisation en AL extrascolaire pour un 100%.

CONTACT DRH	DATE LIMITE DE CANDIDATURE	POSTE À POURVOIR LE
<p>Les candidatures avec lettre de motivation et CV à adresser, à Monsieur le Maire, Hôtel de Ville B.P. 147 - 38603 FONTAINE CEDEX ou par mail recrutement@ville-fontaine.fr</p>	<p>29/04/23</p>	<p>Dès que possible</p>